

ACADÉMIE DE POITIERS

ÉTABLISSEMENT : LYCÉE CAMILLE GUÉRIN

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 2 – 9 novembre 2020

Date de convocation : 20 octobre 2020

Présidence de : Mme Delphine BABIN

Quorum : 15

Nombre des présents : 28

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
<u>I – Approbation du PV de la séance du 22 septembre et de l'ordre du jour de la séance du 9 novembre 2020</u>					
Ordre du jour du CA du 9 novembre	Avis	3-4			
Approbation du PV du CA 22 septembre	Avis	4		PV CA 22/092020	1
<u>II – Vie pédagogique et éducative</u>					
1 – Installation du CA		4			
2 – Installation des commissions		4		Composition des commissions	2
3 – Règlement interne du CA	Avis	5	38	RI CA	3
<u>III – Fonctionnement général</u>					
1 – Plan de continuité pédagogique	Avis	5-6-7	39	Plan de continuité pédagogique	4
2 – Contrats et conventions	Vote	7-8	32,35,34,36	Contrats et conventions	5,6,7,8
3 – Délégation de signature au chef d'établissement pour les petits marchés		8			
4 – Voyages et sorties scolaires	Vote	8	30	Projets et budgets	9,10
<u>IV – Vie financière</u>					
1 – DBM	Vote	9	31	BDM	11,12
2 – Tarifs 2021	Vote	9	33	Tarifs 2021	13,14,15
3 – Dons	Vote	9	37		
<u>V – Questions diverses</u>		10			

Signatures

La Présidente

Mme BABIN Delphine



La Secrétaire

Mme BELIARD Catherine

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 09 novembre 2020

Qualité		Titulaires			Invités/Suppléants				
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Mme BABIN Delphine	1						
	Adjoint	M. BAREAU Antoine	1						
	Gestionnaire	M. LIENART Jean-François	1						
	CPE	M. ALBERT Didier		1					
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Mme MONCOND'HUY Léonore	1						
	Groupement de commune	Mme COINEAU Dany			1				
	Commune siège	Mme DUVAL Alexandra			1				
	Collectivité de rattachement	M. TIRANT Benoît		1		Mme VALKO Odile			1
Personnalité qualifiée									
Total			3	3	2		0	1	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme JULIEN Anne-Laure	1			Mme AIRAUD-DAUGAN Christine			1
		Mme TOCHON Viviane	1			Mme LOUBET Mélanie	1		
		M. EGGER Damien	1			M. BOUTIN Marc			1
		M. BOURY François	1			Mme TEMPLERAU Sylvie	1		
		M. FRESON Damien	1			M. BOILLEAU Olivier			1
		Mme GRILLET Claudia	1						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Mme COUTANT Monique			1				
		Mme BÉLIARD Catherine	1						
		Mme GENAIVRE Isabelle				1			
		Mme GAUDIN Sandrine	1						
Total			8	1	1		2	3	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	Mme LABINSKI Corinne	1			M. RICHARD Michaël	1		
		M. ROBERT James	1			Mme DRAPPEAU Dorine	1		
		Mme FAURE-ABBAD Marianne	1			Mme LE DEZ Odile			1
		M. BRION Loïc			1	M. PELARDY Jean-Marc	1		
		Mme LINAS Gabrielle			1	Mme ALBERTI-BAUDART Géraldine	1		
	Elèves	Mme MINOT Léa	1			Mme VISVIKIS Athina			1
		M. MESNIER Guilhem	1			Mme BOUCHET Lou-Ann			1
		M. CANER Romain	1			Mme RICHARD Auriane	1		
		M. HACQUARD Tom	1			M. MAUMONT-BARIBAUD Edouard			1
		M. LECOQ Benjamin	1			M. GREGORY William	1		
Total			8	1	1		6	4	0

Le quorum étant atteint (22), Mme le Proviseur par intérim ouvre la séance à 18h15.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme BELIARD Catherine

En préambule du conseil d'administration, un représentant des enseignants fait la lecture d'une déclaration liminaire, déplorant les conditions de rentrée des vacances de Toussaint.

« Nous déplorons les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée du 2 novembre.

Notre collègue Samuel Paty a été sauvagement assassiné la veille des vacances.

Pendant les vacances nous avons été informés par le cabinet de la Rectrice qu'un temps de réflexion était prévu afin de préparer l'hommage à Samuel Paty. Le vendredi soir précédent la rentrée, le ministre de l'Education Nationale a supprimé ce temps de banalisation prévu de 8h à 10h le lundi matin. Pour nombre de collègues, ce temps, pourtant limité, était essentiel pour la cohésion de l'équipe éducative. Durant le week-end, les échanges ont été nombreux entre les enseignants élus au CA. Nous avons demandé à la direction de maintenir ce temps de banalisation tel qu'il avait été initialement prévu par la rectrice. D'autres établissements de l'académie l'ont maintenu, en particulier le collège Rabelais où la Rectrice s'est rendue pour participer à l'hommage mais la direction du lycée a refusé de s'opposer aux dernières directives ministérielles.

Une partie des enseignants réunie en assemblée générale le lundi matin a alors décidé de se mettre en grève afin d'obtenir par ce moyen le temps de concertation et d'échange autour de l'hommage à Samuel Paty refusé par le ministère.

Par ailleurs, la maltraitance institutionnelle dont les personnels sont victimes s'exerce également à travers les conditions sanitaires de rentrée où l'incohérence règne. D'un côté, autorités politiques et scientifiques alertent et dressent une situation épidémique virulente, où gestes barrières et confinement sont décrits comme indispensables. De l'autre, le protocole sanitaire mis en place depuis la rentrée de septembre au sein des établissements scolaires semble dérisoire : les classes sont toujours pleines, ne permettant aucune distanciation entre les élèves, la cantine déborde, il n'y a aucun moyen humain supplémentaire pour réaliser les tâches de désinfection, les masques fournis sont à bout de souffle, peu protecteurs, voire nocifs. Le protocole sanitaire mis en place par le ministère depuis le 2 novembre n'a de renforcé que le nom.

La santé des personnels et de la communauté éducative ne se négocie pas. C'est un droit des personnels et un devoir de l'employeur de mettre en place les moyens nécessaires pour la protéger.

Pour les enseignants, l'inquiétude est grande, c'est pourquoi certains seront en grève ce mardi 10 novembre à l'appel de l'intersyndicale. »

I. Approbation du PV de la séance du 22 septembre et de l'ordre du jour de la séance du 9 novembre 2020

1.1 Ordre du jour du conseil d'administration du 9 novembre 2020

I – Approbation du procès verbal de la séance précédente

Approbation du PV du 22 septembre 2020

II – Vie pédagogique et éducative

1. Installation du CA
2. Installation des commissions
3. Règlement interne du CA

III – Fonctionnement général

1. Plan de continuité pédagogique dans le cadre de la pandémie COVID19
2. Contrats et conventions
3. Délégation de signature au chef d'établissement pour les petits marchés
4. Projets et sorties scolaires 2020/2021

IV – Vie financière

1. DBM
2. Tarifs 2021
3. Dons

V – Questions diverses

Deux modifications sont apportées à l'ordre du jour proposé initialement :

- le vote pour la délégation de signature au chef d'établissement pour les petits marchés est reporté au prochain conseil d'administration
- dons : un seul don sera étudié. Il était prévu de mettre 19 PC hors service mais dans le cadre de la continuité pédagogique, certains pourraient être prêtés à des élèves.

Approbation de l'ordre du jour avec les modifications apportées

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

1.2 Approbation du PV de la séance du 22 septembre 2020

Annexe 1 : PV CA 22 09 2020

Approbation du PV de la séance du 22 septembre 2020

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

II. Vie pédagogique et éducative

2.1 Installation du CA

2.2 Installation des commissions

Annexe 2 : Composition des commissions

- commission ouverture des plis : il n'y a pas d'élèves désignés, ceux-ci doivent y réfléchir car il serait souhaitable qu'il y ait aussi des représentants élèves à cette commission
- commission éducation santé et citoyenneté : deux élèves se portent volontaires (Lecoq Benjamin et Hacquard Tom)
- commission éducative : deux élèves se portent volontaires (Minot Léa et Mesnier Guilhem)

2.3 Règlement interne du CA

Annexe 3 : Règlement interne du CA

Un représentant des enseignants fait remarquer que dans l'article 2 « dans la mesure du possible » n'est pas tout à fait réglementaire.

Mme Babin précise qu'en fonction des impératifs il n'est pas toujours possible de fournir les documents préparatoires dans les 8 jours ouvrés.

Approbation du règlement interne du CA
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22
Acte n°38

III. Fonctionnement général

3.1 Plan de continuité pédagogique dans le cadre de la pandémie COVID19

Annexe 4 : Plan de continuité pédagogique

Mme Babin reprend la chronologie des événements :

- 28 octobre : discours du Président de la République : les lycées restent ouverts sauf les universités, pas de précision pour les classes préparatoires et les BTS
- 29 octobre - 23h01 : le protocole sanitaire renforcé est communiqué aux chefs d'établissement. L'enseignement à distance est possible si l'établissement ne peut pas mettre en place le protocole sanitaire.
- L'établissement a proposé au Rectorat un enseignement hybride qui a été refusé par la Rectrice.
- 5 novembre - 19h10 : le Ministre adresse un courrier aux chefs d'établissement permettant un enseignement hybride avec accord du plan de continuité pédagogique par la Rectrice.
- 9 novembre - 7h38 : une circulaire précise le courrier du Ministre du jeudi ; le nombre d'heures de cours en présentiel ne peut pas être inférieur à 50 %.

La circulaire sera communiquée demain.

Un conseil d'administration extraordinaire aura lieu jeudi 12 novembre à 18h00 avec pour ordre du jour le nouveau plan de continuité pédagogique élaboré suite aux réunions des 9 et 10 novembre. Ce nouveau plan de continuité sera présenté aux membres du CA pour avis et appliqué à compter du lundi 16 novembre.

Tous les élèves doivent avoir tous les cours en présentiel et/ou en hybride et les enseignements doivent progresser à vitesse normale. Il n'est pas concevable d'imposer aux enseignants un double de travail, il faut donc trouver un système où les élèves ont leurs cours en intégralité et les enseignants une charge de travail habituelle.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il a été vérifié que tous les élèves avaient les outils numériques à leur disposition pour un enseignement en distanciel.

Mme Babin précise que 33 ordinateurs portables ont été prêtés lors du dernier confinement (ordinateurs de la classe mobile). Une réflexion est en cours avec les informaticiens. Les élèves non équipés doivent se faire connaître auprès de leurs enseignants.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il y aurait la possibilité d'accueillir dans des salles dédiées des élèves qui n'auraient pas internet. Mme Babin précise que cela dépendra du nombre d'élèves concernés car le but d'un enseignement en distanciel est de réduire le nombre d'élèves présents dans l'établissement.

Les enseignants précisent que les élèves ou étudiants ont essentiellement comme outil numérique leur téléphone portable.

Mme Babin rappelle qu'il n'est pas question de revoir les programmes à la baisse. Les élèves doivent être évalués sur leurs périodes de présentiel. Les enseignants déclarent que les consignes de rentrée étaient de faire des évaluations uniquement formatives jusqu'aux vacances de Toussaint.

Un étudiant CPGE déclare que les étudiants internes ne peuvent pas rentrer dans leurs familles avec le confinement (attestation de déplacement). Pour Mme Babin, comme tout élève interne, les étudiants peuvent rentrer chez eux. L'information va être vérifiée.

Mme Julien, représentante des enseignants, souhaite quelques précisions :

- que fait-on si, à la résidence, il y a un cas positif ou un cas contact ?
- l'élargissement de la plage horaire de l'ouverture du self a-t-il permis une amélioration ?

En réponse à la 1^{ère} question, Mme Babin précise que l'étudiant rentre dans sa famille pour isolement. En ce qui concerne le self, l'ouverture à 11h15 semble au moins permettre que la file d'attente soit moins dense. Il convient d'attendre quelques jours pour voir si cette organisation est bénéfique. L'objectif à terme est que les rationnaires puissent manger en quinconce.

Des adaptations ont été mises en œuvre pour baisser la pression dans les lieux les plus sensibles (restauration, lieux collectifs, circulation...).

Une réflexion est faite sur un fonctionnement hybride pour tout ou partie de l'établissement (secondaire-CPGE). Une partie de la communauté éducative voudrait que les lycées ferment, comme lors du premier confinement. D'autres pensent qu'un enseignement hybride est souhaitable mais dans quelles conditions ? Et enfin, d'autres souhaitent un total présentiel.

MM. Lecoq et Hacquard, représentants des étudiants CPGE au CA, lisent un courrier adressé à Mme Babin.

Les représentants des étudiants au CA

Benjamin LECOQ

benjaminlecoq53@gmail.com

Tom HACQUARD

hacquardtom20@gmail.com

*Direction du lycée
Camille GUÉRIN*

À Pautiers, le 4/11/2020

Madame la Praiseuse, Madame la Praiseuse - Adjointe,

Nous, représentants des étudiants au conseil d'administration, sachant qu'un conseil pédagogique doit se tenir demain soir, tenions à marquer notre soutien aux représentants des professeurs de classe préparatoire dans leur demande de conserver autant que possible les cours en présentiel.

En effet, dans une formation aussi compétitive que la nôtre, le passage à un enseignement à distance porterait préjudice à l'ensemble des étudiants dans la préparation de leurs concours, à l'écrit comme à l'oral.

*En espérant que vous prendrez en considération cette lettre lors du conseil pédagogique de demain,
Cordialement,*

Les représentants des étudiants au CA

Benjamin LECOQ

Lecoq

Tom HACQUARD

Hacq

Mme Babin rappelle que le Ministre a précisé que les CPGE et BTS, implantés dans les lycées, sont soumis aux mêmes règles de présentiel que les lycéens.

19h43 : Sortie de M. Boury

Les étudiants CPGE préparent les concours il faudra en tenir compte lors du distanciel.

19h46 : Retour de M. Boury

Les enseignants CPGE précisent que les programmes pour les concours ne sont pas allégés. Un nombre important des enseignants CPGE souhaitent le maintien en présentiel.

Le confinement a creusé les écarts quels que soient les niveaux, du primaire aux post-bac.

Mme Babin confirme que le plan de continuité pédagogique est appliqué cette semaine.

M. Boury fait une intervention, en son nom propre, sur le plan proposé :

- le plan ne tient pas compte de la santé des personnels
- les chiffres donnés par le Ministre de l'Education Nationale sont sous-estimés
- comment je peux exercer mon métier en préservant ma santé ?
- le plan oublie la dangerosité de la salle de classe, pas de distanciation
- on ne se sent pas en sécurité
- manque d'agents pour le nettoyage
- les agents et les personnels administratifs ont une surcharge de travail
- pas 1 élève pour 2 chaises donc pas de validation du plan et mise en danger par l'employeur
- par demi-classe on avance plus vite...

Mme Babin redit que ce plan est amené à évoluer et qu'il ne concerne que cette semaine.

Mme Tochon, représentante des enseignants, fait remarquer que le ménage dans sa salle de cours n'est pas fait correctement et qu'elle a dû faire elle-même du ménage. Un enseignant et une représentante ASSTOS témoignent de l'engagement des agents. Il est rappelé qu'il y a un manque d'agents pour assurer toutes les tâches.

Un représentant enseignant fait remarquer qu'il est demandé par le Ministre de modifier leur mode de fonctionnement mais qu'il n'y a ni aide ni moyen donnés.

Se pose aussi la question de la responsabilité des membres du CA par rapport à ce plan de continuité pédagogique. Mme Babin précise que le CA donne seulement un avis sur ce plan et la Rectrice donne son aval pour sa mise en place. La responsabilité relève donc de la Rectrice et du chef d'établissement.

Vote pour avis sur le plan de continuité pédagogique

Contre : 2 Abstention : 9 Pour : 11
Acte n°39

Un enseignant demande s'il sera possible de voter à bulletin secret lors du prochain CA. La réponse est bien entendu OUI.

20h20 : départ d'un élève (Mesnier Guilhem)

3.2 Contrats et conventions

Annexe 5 : Avenant contrat Merling

Annexe 6 : Avenant contrat TurboSelf

Annexe 7 : Convention à la formation en milieu professionnel

Annexe 8 : Annexe à la convention utilisation des locaux

- Avenant au contrat de gestion totale du distributeur de boissons Merling (modification des tarifs et des contenants)

Distributeur localisé en salle des professeurs (bât. A) : 2 tarifs (0,45 € en cas d'utilisation de gobelets en carton, 0.40 € si utilisation de propre mug)

Approbation du contrat Merling
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°32

- Avenant au contrat de maintenance Team TurboSelf avec la société INCB, pour les accès et pour la distribution des plateaux en restauration

Un nouveau système est mis en place quant à l'ouverture des portails et portillons, ce qui devrait engendrer moins de pannes. Coût total du contrat : 3 419,93 € HT

Un enseignant fait remarquer que le nouveau système au niveau du portillon n'est plus vocal et n'est pas adapté aux personnes malvoyantes.

Le fournisseur va être contacté pour savoir s'il est possible d'y remédier.

Approbation du contrat de maintenance TurboSelf
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°35

- Convention à la formation en milieu professionnel : convention type de stage pour des élèves du lycée Nelson Mandela

Approbation de la convention de formation avec le lycée Nelson Mandela
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°34

- Modification de l'annexe de la convention relative à l'utilisation des locaux du lycée Camille Guérin par le lycée Nelson Mandela, votée au CA du 26/11/2019

Approbation de la convention d'utilisation des locaux
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°36

3.3 Délégation de signature au chef d'établissement pour les petits marchés

Question reportée à l'ordre du jour du prochain CA

3.4 Projets et sorties scolaires 2020/2021

Annexe 9 : Voyages et sorties scolaires – projets

Annexe 10 : Voyages et sorties scolaires - budgets

Un représentant enseignant demande que lors de la présentation des prochains projets il soit donné plus de précision sur leur intérêt pédagogique et précisé si une assurance annulation ou une clause d'annulation existe pour ces projets.

Approbation des projets et budgets voyages et sorties scolaires
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°30

IV. Vie financière

4.1 DBM

Annexe 11 : DBM n°10 pour information

Annexe 12 : DBM n°11 pour vote

M. Liénart demande le transfert des crédits d'enseignement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour les achats suivants.

Les sciences physiques et la biologie ont besoin d'acquérir du matériel :

- sciences physiques : une balance de précision (1215,60 €)
- biologie : 4 microscopes et 4 vidéoprojecteurs (12 941,54 €)

Approbation de la DBM n°11
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°31

4.2 Tarifs 2021

Annexe 13 : Tarifs hébergement et restauration

Annexe 14 : Tarifs dégradations

Annexe 15 : Tarifs divers et locations

Les tarifs de l'établissement sont reconduits à l'identique de l'année précédente

- hébergement et restauration
- dégradations
- divers et locations

Approbation des tarifs 2021
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°33

4.3 Don

Sur proposition d'un enseignant : don d'un ordinateur réformé (HP 8200 Probook acquis en 2012) à un élève en grande difficulté (afin de lui permettre d'accéder à ses cours en distanciel)

Un représentant parent émet une réserve si cela doit être au détriment de nos élèves qui pourraient être prochainement en distanciel.

M. Liénart précise que ce ne sera pas au détriment de nos élèves car il s'agit d'une tour et non d'un portable.

L'identification des élèves qui n'ont pas d'ordinateur est en cours.

Vote pour le don d'un ordinateur à une ancienne élève
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
Acte n°37

V. Questions diverses

Questions diverses des personnels enseignants

- Masques

« 60 millions de masques ont été commandés par l'Etat à la rentrée 2020 auprès de la marque DIM et distribués dans l'Éducation nationale et d'autres ministères. Des articles publiés sur reporterre.net indiquent que les masques DIM, en plus d'être peu protecteurs, contiennent du zéolithe d'argent, potentiellement toxiques.

(...)

Face à cette incertitude, en attente de l'évaluation des risques sanitaires liés aux zéolithes menée actuelle au niveau européen et comme le gouvernement l'avait annoncé le 20 octobre, l'État a choisi donc de remplacer "par précaution" les masques DIM qui ont pu être distribués aux agents de l'État. "L'État confirme sa décision de retirer, au sein des services où ils étaient utilisés, ces masques de marque DIM traités par des zéolithes et de leur substituer d'autres modèles à filtration garantie ne contenant pas ces substances", annonce ainsi Bercy dans un communiqué diffusé mercredi 28 octobre. »

La question est la suivante :

Les masques fournis aux personnels du lycée Camille Guérin lors de la rentrée 2020 sont-ils des masques DIM ? Si oui, de nouveaux masques non nocifs et plus protecteurs seront-ils distribués aux personnels ? Dans quel délai ? Dans tous les cas, les masques fournis arrivent bientôt en "fin de cycle" (nombre de lavages atteint pour un usage normal). Un nouveau réapprovisionnement est-il en prévision ?

Réponse : les masques distribués le jour de la rentrée ne sont pas des masques Dim et l'établissement a reçu de nouveaux masques que les enseignants peuvent venir retirer auprès de Mélanie Lafon à l'intendance.

Questions diverses des représentants des élèves

- Protocole sanitaire

En quoi consiste concrètement le protocole sanitaire renforcé au sein du lycée Camille Guérin et quelles en sont les récentes modifications/ajustements suite à l'annonce du Président de la République ?

Réponse faite au cours du CA

Communication de Mme Béliard, représentante ASSTOS de la part des secrétaires de direction

Les secrétaires de direction ressentent un mal-être très important depuis la rentrée des vacances de Toussaint. Elles se sentent agressées par un certain nombre d'enseignants tout au long de la journée à propos des masques, du protocole sanitaire, des mouvements de grève... Elles ne pourront pas continuer à travailler dans de telles conditions pendant longtemps. Nous vous demandons de communiquer avec vos collègues pour qu'il y ait plus de sérénité et que s'il y a des revendications à faire qu'elles se fassent auprès des proviseurs adjoints et pas auprès des secrétaires.

Fin de séance : 21h00